



**ORGANISATION  
INTERNATIONALE  
DU CAFÉ**

Réunion commune des comités 2/21

PM 72/21

PJ 144/21

SC 107/21

21 avril 2021

Original : anglais

**F**

**Rapport de la réunion commune des comités  
tenue le 13 avril 2021**

Point 1 :	Adoption de l'ordre du jour .....	2
Point 2 :	Rapport de la réunion commune des comités tenue le 8 septembre 2020 .....	2
Point 3 :	Questions prioritaires .....	2
Point 4 :	Questions diverses .....	11
Point 5 :	Date des prochaines réunions .....	11

Compte tenu des contraintes de temps imposées par la tenue en ligne des réunions de l'OIC en raison de la pandémie de covid-19, les réunions du **Comité des statistiques**, du **Comité de promotion et de développement des marchés** et du **Comité des projets** se sont tenues conjointement en une seule session présidée par le Directeur exécutif le 13 avril 2021.

**Point 1 : Adoption de l'ordre du jour**

1. Le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire figurant dans les documents [PM-71/21](#), [SC-102/21](#) et [PJ-142/21](#) respectivement.

**Point 2 : Rapports des réunions précédentes des comités**

2. Les comités ont approuvé le rapport précédent sur la réunion commune des comités tenue le 8 septembre 2020, figurant dans les documents [PM-70/20](#), [PJ-141/20](#) et [SC-101/20](#).

**Point 3 : Questions prioritaires**

**Point 3.1 : Proposition du Brésil visant à modifier le Règlement sur les statistiques : Certificats d'origine - Comité des statistiques**

3. M. Marco Matos, PDG du Conseil des exportateurs de café du Brésil (Cecafé), a présenté la proposition du Brésil visant à moderniser le Règlement sur les statistiques : Certificats d'origine. Les révisions proposées, contenues dans le document [SC-103/21](#), intègrent des technologies modernes qui réduiraient la bureaucratie et permettraient un alignement sur l'Accord de facilitation du commerce de l'Organisation mondiale du commerce ainsi que sur l'Organisation mondiale des douanes. Les nouvelles mesures permettraient également de réduire l'utilisation du papier en remplaçant les systèmes d'archivage physique par des équivalents électroniques.

4. Le Directeur exécutif a remercié le Brésil de ses efforts visant à harmoniser les certificats d'origine en fonction des dernières avancées technologiques et a rappelé au Comité que les propositions du Brésil s'appuient sur les recommandations soumises par la Colombie ([ICC-102-9 Rev. 1](#)), qui avaient été approuvées par le Conseil international du Café à sa réunion de septembre 2020. Le Directeur exécutif a également noté que les propositions du Brésil pourraient être mises en œuvre sans compromettre le recueil d'informations par l'Organisation.

5. Un délégué a suggéré d'élaborer une application électronique pour intégrer tous les documents nécessaires au dédouanement, à savoir les connaissements, les documents de contrôle de la qualité et les certificats d'origine, afin d'améliorer la transparence du marché et d'accélérer le traitement.

6. Le Directeur exécutif a observé qu'une application pourrait ne pas couvrir toutes les particularités des procédures douanières des différents Membres exportateurs, mais a proposé d'examiner la possibilité de développer une application universelle avec les parties intéressées.

7. Le Comité a recommandé les modifications proposées au Règlement sur les statistiques : Certificats d'origine pour approbation par le Conseil.

**Point 3.2 : Prix indicatif composé et prix de groupe de l'OIC**

**Point 3.2.1 : Collecte des prix indicatifs composés quotidiens - Comité des statistiques**

8. Le Directeur exécutif a présenté le document [SC-106/21](#), qui décrit un nouveau système de recueil des prix quotidiens. Selon cette nouvelle proposition, au lieu que des agents recueillent les prix de façon quotidienne, des négociants et des courtiers communiqueraient les écarts de prix une fois par semaine directement à l'OIC. Les qualités et les marchés actuels seraient maintenus, et le Secrétariat calculerait les prix au comptant sur la base des différentiels. Il a été noté que ces changements étaient nécessaires en raison de la concentration accrue du marché dans le secteur et d'une réduction sensible du nombre d'agents désireux et capables de recueillir les prix pour l'Organisation.

9. Le Directeur exécutif a informé le Comité que le Secrétariat était déjà en contact avec des fournisseurs de données en Europe et aux États-Unis et avait commencé à recevoir des données sur les écarts en mars 2021. La Section des statistiques vérifiera la compatibilité entre le système actuel et le nouveau système de recueil des prix, et a l'intention de publier les prix selon le nouveau système à partir de mai 2021.

10. Le Directeur exécutif a également proposé que l'Organisation procède à un examen complet de la composition des prix quotidiens plus tard dans l'année afin d'exclure les qualités qui ne sont plus largement négociées, d'inclure les nouvelles qualités dont la part de marché a augmenté, et d'évaluer les changements dans les marchés de destination pour mieux représenter le marché mondial du café.

11. Un délégué s'est félicité des modifications apportées au système actuel et a demandé si les données sur les écarts relatives aux différentes qualités seraient mises à la disposition des Membres de l'Organisation sur une base désagrégée. Le Directeur exécutif a indiqué que les maisons de négoce avaient exprimé des inquiétudes quant à la confidentialité des informations sur les prix qu'elles partagent, mais que la question pourrait être réexaminée au moment de la révision plus large des prix indicatifs composés quotidiens, qui aura lieu dans les prochains mois. Le délégué a souligné que l'accès à ces données serait utile, notamment pour appuyer les travaux du Groupe de travail public-privé sur le café relatifs à la transparence du marché.

12. Un autre délégué a suggéré d'intégrer les données de points de collecte des prix dans les pays producteurs, comme le Nairobi Coffee Exchange ou l'Ethiopian Commodity Exchange. Le Directeur exécutif a noté que les données des pays producteurs étaient déjà saisies par l'indicateur des prix payés aux producteurs, mais que le taux de transmission de ces données au Secrétariat était faible. Il a été proposé que le Secrétariat de l'OIC et l'Organisation interafricaine du Café (OIAC) examinent conjointement le taux de transmission de ces données et prennent les mesures appropriées pour améliorer la robustesse et l'exhaustivité des statistiques de l'OIC.

13. Le Comité a pris note de ces commentaires et a recommandé l'approbation du document [SC-106/21](#) par le Conseil.

**Point 3.2.2 :           Parts de marché et coefficients de pondération des groupes - Comité des statistiques**

14. La Statisticienne a présenté le document [SC-104/21](#), qui contient les nouveaux coefficients de pondération du prix indicatif composé et des prix indicatifs de groupe en fonction de leurs parts de marché pour les années civiles 2017 à 2020. Ces coefficients de pondération sont révisés tous les deux ans conformément au Règlement sur les statistiques - Prix indicatifs, document [ICC-105-17](#). S'ils sont approuvés, ils prendront effet le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

15. Le Comité a examiné le document et a recommandé au Conseil de l'approuver.

**Point 3.3 : Concepts et variables des données utilisées dans les statistiques de l'Organisation - Comité des statistiques**

16. La Statisticienne a présenté le document [SC-105/21](#), qui est une révision du document [SC-59/15](#) sur les concepts et variables des données utilisées dans les statistiques de l'Organisation. La Statisticienne a constaté que le document existant sur les définitions des données présentait des ambiguïtés et un manque d'exhaustivité. Les révisions proposées permettraient d'actualiser la structure du document, d'ajouter de nouvelles définitions, de supprimer les termes superflus et de clarifier un certain nombre de définitions existantes. Le document révisé des définitions faciliterait également l'utilisation de la nouvelle base de données en ligne de l'Organisation, notamment pour les utilisateurs externes.

17. Le délégué du Brésil a indiqué que Cecafo communiquerait par écrit ses commentaires sur le document pour qu'ils soient examinés lors de la prochaine réunion du Comité des statistiques.

18. Le Comité a pris note des modifications contenues dans le document et a recommandé son approbation par le Conseil.

**Point 3.4 : Le point sur la nouvelle base de données statistiques - Comité des statistiques**

19. Les Membres ont entendu un exposé de M. S. K. Kaw, Directeur général de Paramarsh Informatics Pvt. Ltd, sur l'avancement du développement de la base de données statistiques en ligne de l'OIC.

20. La base de données existante de l'Organisation présente un certain nombre de limitations. Il s'agit d'une application d'ordinateur de bureau qui ne peut être utilisée que sur les systèmes d'exploitation Windows ; une partie de la technologie qui a servi à sa conception est dépassée et n'est plus prise en charge ; il manque de la documentation, l'interface utilisateur est restrictive, et un certain nombre d'inefficacités nuisent à ses performances.

21. La modernisation de la base de données statistiques résout ces problèmes et rend l'application compatible avec le Cloud. La base de données a également été modifiée,

passant d'une application d'ordinateur de bureau à une application Web qui offrira une facilité de libre-service à tous les utilisateurs des données de l'OIC. Il a été noté que le Secrétariat continuera à valider la migration des données vers le nouveau système en effectuant des exécutions parallèles de la nouvelle et de l'ancienne base de données.

22. Après la présentation, le Directeur exécutif a recommandé d'organiser une séance séparée avec les Membres pour faire un tour d'horizon et une démonstration du nouveau système. Le Chef des opérations a souligné que la nouvelle base de données Web permettrait aux Membres d'accéder aux données de l'Organisation à leur convenance et de préparer leurs propres rapports. Elle donnera également au Secrétariat l'occasion d'augmenter les frais d'accès aux statistiques et d'accroître ainsi les revenus de l'Organisation. Le nouveau système contribuera également à la transparence du marché et facilitera l'accès aux données.

23. Le Comité a pris note de la présentation.

**Point 3.5 : Le point sur le projet de développement d'une boîte à outils de développement du marché du café - Comité de promotion et de développement des marchés**

24. La Statisticienne de l'OIC, secrétaire du Comité de promotion et de développement des marchés, a fait le point sur l'état d'avancement de la boîte à outils de développement du marché du café.

25. La boîte à outils s'appuiera sur les enseignements tirés de l'élaboration et de la mise en œuvre du *Guide séquentiel de promotion de la consommation de café dans les pays producteurs*, qui a été publié en 2004. En vue de la mise à jour, le Secrétariat a réalisé une enquête auprès des Membres de l'OIC qui lui a permis d'identifier les domaines prioritaires de la boîte à outils. L'énoncé du projet et le cadre de référence des services de consultants pour l'élaboration de la boîte à outils ont été approuvés par le Comité lors de ses réunions de février 2020 et de septembre 2020, respectivement.

26. Le projet a depuis été inclus dans deux Domaines techniques de travail du Groupe de travail public-privé sur le café, par le biais desquels il bénéficiera de conseils et d'un soutien technique, ainsi que d'un accès à des possibilités de financement. Le Secrétariat poursuivra ses efforts pour trouver un soutien financier au projet.

27. Le Comité a pris note du rapport.

**Point 3.6 : Promotion de la consommation intérieure de café - Fonds spécial de l'OIC**

28. L'Économiste en chef a indiqué que le Secrétariat de l'OIC suivait la mise en œuvre du programme de développement de la consommation intérieure de café financé par le Fonds spécial de l'OIC, comme l'ont décidé les Membres dans la Résolution 459. Il a ensuite présenté la situation dans les trois régions où le programme est mis en œuvre.

**Point 3.6.1 : Programme régional pour le Mexique et l'Amérique centrale (PROMECAFE) - Comité de promotion et de développement des marchés**

29. La région a été la première à recevoir un soutien du Fonds spécial de l'OIC, et les activités ont été menées par PROMECAFE à partir de juin 2017. Les pays couverts par le programme sont les pays d'Amérique centrale, la République dominicaine, la Jamaïque et le Pérou. Dans le cadre du programme, PROMECAFE a mis sur pied un réseau de techniciens, sur la base du *Guide séquentiel pour la promotion de la consommation de café dans les pays producteurs*.

30. En raison de la pandémie de covid-19, la conclusion du programme a été retardée et une prolongation a été demandée. Le Conseil a approuvé en juin 2020 une prolongation sans incidence budgétaire jusqu'en avril 2021. Le programme a depuis lors réalisé 85% de ses activités.

31. Un atelier avait été prévu au Guatemala fin avril 2021 pour présenter les réalisations du programme et discuter des stratégies de diffusion. Par conséquent, PROMECAFE a demandé une nouvelle prolongation de trois mois supplémentaires, sans incidence budgétaire.

32. Le Comité a recommandé l'approbation de la prolongation supplémentaire du programme, contenue dans les documents [SF-46/20](#) et [SF-47/21](#).

**Point 3.6.2 : Programme régional en Afrique (OIAC) - Comité de promotion et de développement des marchés**

33. Les activités du Fonds spécial de l'OIC en Afrique, mises en œuvre par l'OIAC, ont été organisées selon trois composantes principales : 1) un examen analytique de la

consommation intérieure de café et de l'industrie de la torréfaction, 2) un soutien aux stratégies nationales liées à la torréfaction du café et à la consommation intérieure, et 3) le renforcement de la communication sur la relation entre la santé et le café.

34. L'examen analytique dans les pays sélectionnés est terminé. Les informations recueillies portent sur le volume de café consommé dans les pays, les formes de café importé pour la consommation intérieure, les origines et les sources de café vert pour la torréfaction et la consommation intérieures, les activités locales de torréfaction et de distribution du café, ainsi que le nombre et la taille des entreprises de torréfaction du café. Les besoins en matière de renforcement des capacités ont également été identifiés. Un rapport complet sera disponible en temps voulu.

35. Le fonds du projet a contribué aux stratégies nationales de promotion liées à la torréfaction du café et à la consommation intérieure au Kenya, en Ouganda et en République démocratique du Congo. Les demandes d'autres pays sont en cours d'évaluation.

36. En ce qui concerne le troisième volet, suite à l'annulation d'une conférence régionale sur le café et la santé avec la participation d'experts internationaux et africains ainsi que de torréfacteurs et de négociants de café en raison de la pandémie de covid-19, l'OIAC travaille sur un court documentaire télévisé avec un professionnel de la santé pour répondre aux questions du public sur tous les aspects liés au café et la santé.

37. Le délégué du Kenya a remercié l'OIAC et l'OIC pour leur soutien car ces activités ont stimulé le programme national de promotion auprès des jeunes.

**Point 3.6.3 : Programme régional en Asie et Pacifique (Inde-Vietnam-Papouasie-Nouvelle-Guinée-Thaïlande) - Comité de promotion et de développement des marchés**

38. Dans cette région, la mise en œuvre du programme par une seule agence d'exécution de projet n'était pas économiquement viable. Par conséquent, chaque pays s'est vu attribuer une partie du Fonds spécial de l'OIC pour mener à bien son activité promotionnelle séparément.



39. Les pays suivants ont reçu leur part du Fonds spécial de l'OIC :

- **Papouasie-Nouvelle-Guinée (52 000 dollars)** : La Papouasie-Nouvelle-Guinée attendait un financement supplémentaire provenant d'autres sources avant de commencer la mise en œuvre de son programme. Le délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a indiqué que le financement avait été obtenu par le biais du programme de partenariats commerciaux du gouvernement britannique et que les activités commenceraient bientôt, mais qu'elles avaient été retardées en raison de la pandémie.
- **Vietnam (90 000 dollars)** : Les activités ont été coordonnées par la VICOFA. Au moment de la réunion, les progrès étaient les suivants :
  - Des experts ont mené des enquêtes sur l'évaluation des besoins en formation auprès des parties prenantes concernées.
  - Un examen de la consommation intérieure de café a été effectué et des documents de formation ont été préparés.
  - Un examen de la capacité de l'industrie de la torréfaction et de l'industrie du café instantané existantes a été entrepris.
  - Trois cours de formation ont été organisés à Hanoi, Da Lat et Ho-Chi-Minh-Ville.
  - Le document sur le café et la santé est en cours d'actualisation
  - Le matériel de torréfaction et de préparation du café figurant sur le site Web de la VICOFA a été actualisé.

Le délégué du Viet Nam a remercié le Secrétariat pour son soutien et a indiqué que le Fonds spécial de l'OIC avait renforcé le programme du pays. D'autres villes ont été sélectionnées pour étendre les activités de renforcement des capacités des parties prenantes.

- **Inde (90 000 dollars)** : Les fonds ont été reçus en octobre 2020 et les activités viennent de commencer.
- La **Thaïlande** traite sa demande de **34 000 dollars**.
- L'**Indonésie (90 000 dollars)** et le **Népal (34 000 dollars)** ont récemment confirmé leur intérêt pour la mise en œuvre du programme, mais le Secrétariat attend leur demande.

40. Le Comité a pris note du rapport.

**Point 3.6.4 : Le point sur les parts non réclamées du Fonds spécial -  
Comité de promotion et de développement des marchés**

41. Deux pays (Philippines et Timor-Leste) sur les neuf sélectionnés en Asie et Pacifique pour participer au programme n'ont pas encore répondu à la correspondance du Directeur exécutif. Chacun de ces deux pays s'est vu allouer 34 000 dollars. Un rappel a été envoyé en mars 2021, et une réponse est toujours attendue.

42. Le Comité a pris note du rapport et, en ce qui concerne la situation de la partie non réclamée du Fonds spécial de l'OIC, a invité le Directeur exécutif à reprendre contact avec les pays concernés avant d'envisager d'autres mesures.

**Point 3.7 : Facilité africaine du café**

**Point 3.7.1 : Proposition de projet**

43. L'Économiste en chef a indiqué que les discussions entre AFREXIMBANK et l'OIAC et ses partenaires (OIC et CABI) étaient en cours. Tous les documents requis ont été soumis à Afreximbank par l'OIAC et le Président de la banque en a accusé réception. La direction de la banque travaille actuellement au plan de mise en œuvre de la Facilité africaine du café pour en discuter avec l'OIAC et ses partenaires. Une date de lancement de la Facilité sera communiquée en temps voulu. Le Comité a pris note du rapport et a encouragé le Secrétariat de l'OIC à poursuivre ce type de partenariat.

**Point 3.7.2 : Évaluation rapide du paysage du financement du secteur du café en  
Afrique : Une analyse de rentabilité pour le financement des  
emprunteurs du "chaînon intermédiaire manquant" et "du dernier  
kilomètre" dans les chaînes de valeur du café en Afrique**

44. L'Économiste en chef a présenté le document [PJ-143/21](#) qui décrit le cadre de référence de l'étude proposée qui sera menée conjointement par CABI, l'OIAC et l'OIC. L'étude vise à analyser les perspectives commerciales du café sur le continent et à identifier les possibilités pour la Facilité africaine du café et Afreximbank de répondre aux besoins de financement des différents acteurs de la chaîne de valeur de la manière la plus rentable possible. Le budget initial de l'étude s'élève à 52 640 dollars et peut être ajusté en fonction du nombre de pays couverts. La source de financement n'est pas encore assurée. Le Comité a recommandé au Conseil d'approuver le cadre de référence.

**Point 3.8 : Fonds d'affectation spéciale pour l'initiative de transformation régionale de la caféiculture (ITRECAFE)**

45. M. Enrique Zamora, Coordinateur de l'ITRECAFE, a présenté les travaux de l'ITRECAFE et le programme actuel de soutien au secteur du café en Amérique centrale. Les délégués se sont réjouis de cette initiative, similaire à l'initiative menée en Afrique, qui appuiera le secteur du café en Amérique centrale. Le Comité a pris note de cette présentation.

**Point 4 : Questions diverses**

46. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

**Point 5 : Date des prochaines réunions**

47. Les prochaines réunions du Comité de promotion et de développement des marchés, du Comité des statistiques et du Comité des projets auront lieu pendant la 130<sup>e</sup> session du Conseil.